

# REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DU JURA  
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER  
CANTON D'ARBOIS

## *COMMUNE DE LA CHATELAINE*

GRANDE RUE- 39600

Tél. et Fax : 03.84.37.48.34  
e-mail : [mairie-la-chatelaine@wanadoo.fr](mailto:mairie-la-chatelaine@wanadoo.fr)

### CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-sept octobre, à 20h 00, le conseil municipal de la commune de La Châtelaine, régulièrement convoqué à la date du treize octobre deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MURCIER, maire.

**Présents** : M. MURCIER Alain, Maire,  
M. BRENIAUX Romuald, Mme VALLEUR Marie Colette,  
M. SOUDIER Jean-Gabriel, adjoints,  
Mme GERRIET Pascale, Mme GUYON Gabrielle,  
M. LOUBOUTIN Laurent, TERRIER Cyril,  
M. TRULLARD Yvan

**Absents excusés** : Mme GUILLOT Raymonde qui a donné pouvoir à Mme GUYON Gabrielle,  
Mme DUGOIS Claudine

**Secrétaire de séance** : Mme VALLEUR Marie-Colette

#### **Ordre du jour** :

- 1 – Château d'Artois
- 2 – ONF : Destination des coupes 2015
- 3 – Ventes de terrains / viabilisation
- 4 – Questions diverses

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Le maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Communauté de communes : rapport d'activités
- Emprunt
- Charges des locataires du presbytère

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

## **1 – Château d'Artois**

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement du dossier. Suite à la réunion de la commission « Château d'Artois – Travaux », des modifications des plans seront apportées par le maître d'œuvre (SAFIMO).

Le conseil donne un accord de principe pour un agrandissement de la partie plonge / office au 1<sup>er</sup> étage, un escalier de service, des toilettes au rez de chaussée ainsi qu'une rampe métallique pour permettre l'accès aux handicapés. Pour cette dernière, 2 options avec 2 chiffrages seront demandés. Le permis de construire devrait être déposé fin octobre ou tout début novembre. Les travaux devront si possible être réalisés entre le 19 janvier et le 30 juin.

Le conseil valide la mise en place d'un nouveau compteur EDF pour le 1<sup>er</sup> étage du château (environ 1 500 €, devis en cours).

## **2 – ONF : Destination des coupes 2015**

Le conseil approuve la destination des coupes pour l'année 2015 à savoir l'affouage dans les coupes 17 et 23, feuillus parcelle 17 façonnés à la mesure, résineux sur pied à la mesure parcelles 9, 18, 20, 21, 25 à 28.

Le conseil remercie les personnes présentes au marquage des affouages. Leur aide sera à nouveau sollicitée pour d'autres tâches.

## **3 – Ventes de terrains / viabilisation**

Le conseil valide à l'unanimité le devis d'EDF d'un montant de 3 738,83 € pour la viabilisation des 2 parcelles du lotissement.

## **4 – Communauté de communes : rapport d'activités**

Il est présenté par le Maire aux conseillers qui l'adoptent à l'unanimité.  
Il reste consultable en mairie.

## **5 – Emprunt**

Monsieur le Maire a renégocié l'emprunt contracté à la banque populaire en 2012, pour l'achat du château.

Les conseillers approuvent les conditions suivantes : montant : 187 380,16 €, durée 18 ans, index Euribor 3 mois 0,085% (à titre indicatif au 29/10/2014), marge 2,00%, taux de la première période 3,00% marge comprise, capé à 4,0000% maxi, 3,0000% mini (à titre indicatif au 29/10/2014), périodicité trimestrielle, montant de la première échéance 3 377,63 €, montant total des intérêts 55 809,20 €, date de la première échéance : 3 mois après le 1<sup>er</sup> déblocage et frais de dossier : 500 €.

Cette décision devrait permettre une économie d'environ 1 900 € par an en fonction du cours des taux.

## **6 – Charges des locataires du presbytère**

Suite à l'intervention de Totalgaz pour l'installation de compteurs individuels dans les logements du presbytère :

- Un excédent de charges de 447,94 € sera reversé à M. CETRE Nicolas et Mme BENARD Maud.
- Un excédent de charges de 155,43 € sera reversé à M. TANIÈRE Charlie.

Le conseil valide à l'unanimité ces 2 remboursements.

## 7 – Questions diverses

- La date du « Cabaret des Locales », spectacle organisé par le Pudding Théâtre et décidé lors du conseil municipal du 3 octobre dernier est fixée au 17 janvier 2015.

- Suite à la décision du bureau syndical du SYDOM, notre commune a été retenue pour participer au programme *Communes 100% Compostage*, 5<sup>e</sup> édition. M. SOUDIER participera aux formations.

- Une réflexion est portée quant à l'agrandissement du columbarium (entre 3 et 5 emplacements supplémentaires). Des devis seront sollicités.

- Les conseillers membres du CCAS fixent à 20 € la somme consacrée par enfant pour les fêtes de fin d'année et à 24 € le prix de chaque colis pour les Anciens qui ne peuvent pas participer au repas de fête.

La fête de Noël pour les enfants aura lieu samedi 3 janvier 2015.

Le repas des Anciens est fixé au samedi 10 janvier 2015 au Château d'Artois.

Le conseil décide d'ouvrir ce repas à toutes les personnes intéressées moyennant la participation de 20 €.

- Suite à une rencontre avec le CIS de Champagnole concernant la défense incendie, les poteaux incendie seront numérotés et les alentours dégagés et nettoyés. Les citernes seront également identifiées et vérifiées afin de mettre à jour le plan de défense incendie de notre commune.

- Le tirage au sort des affouages aura lieu jeudi 23 octobre à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le Maire

La secrétaire de séance

Alain MURCIER

Marie-Colette VALLEUR